Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 32 (1968) **Heft**: 125-126

Artikel: Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues

écrites du Moyen Âge

Autor: Gossen, Charles-Théodore

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399422

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GRAPHÈME ET PHONÈME : LE PROBLÈME CENTRAL DE L'ÉTUDE DES LANGUES ÉCRITES DU MOYEN AGE

Depuis quatre-vingt-dix ans environ, les philologues s'efforcent en vain de localiser le premier texte galloroman, les Serments de Strasbourg de l'an 842, en se fondant sur des critères linguistiques, c'est-à-dire de constater de quelle région de la Galloromania l'homme qui les écrivit fut originaire. L'« Histoire des fils de Louis le Pieux » de Nithard nous est conservée dans une unique copie de la fin du xe ou du début du xie siècle, écrite donc un siècle et demi après l'original, de sorte que nous ne connaissons directement que la langue écrite de ce copiste. Pour les seuls mots n(on) lostanit nous possédons d'innombrables essais d'interprétation linguistique, sans qu'aucun d'eux nous indiquât d'une façon très claire une région galloromane où l'on pourrait les localiser. Les interprétations des autres mots et formes de ce texte de seize lignes, tel qu'il nous apparaît dans le manuscrit, sont tout aussi peu convaincantes à cet égard. A notre avis, une localisation n'est — si jamais — possible que fondée sur des critères extra-linguistiques. Une fois trouvée, il faudra concilier avec elle les résultats de l'analyse linguistique du texte 1.

Mais cela ne sera pas l'objet de cette conférence. Je ne voulais que citer un cas extrême, où il a été impossible jusqu'ici d'identifier les graphèmes, c'est-à-dire les lettres et les combinaisons de lettres d'un texte vulgaire du moyen âge à l'aide de nos connaissances dialectologiques. En d'autres termes, on n'a pas réussi à localiser les Serments de Strasbourg du point de vue dialectal.

La grande difficulté d'établir les équivalences entre les graphèmes et les phonèmes — nous entendons phonème dans un sens plus large que

^{1.} Cf. en dernier lieu: H.-L.-W. Nelson, Die Latinisierungen in den Strassburger Eiden, Vox Romanica 25 (1966), 193-226, et G. Hilty, Die Romanisierungen in den Strassburger Eiden, ibidem, 227-235.

ne le font les structuralistes — est due au fait qu'il s'agit de deux choses qui, quoique l'une soit censée être l'expression de l'autre, sont situées sur des plans différents. Lorsque les scribes français du moyen âge se virent imposer la tâche de fixer par écrit la langue vulgaire au lieu du latin habituel, ils n'avaient à disposition — abstraction faite de quelques innovations qui ne furent guère viables — que les lettres de l'alphabet latin, c'est-à-dire du latin de la tradition mérovingienne et carolingienne. Les inconséquences orthographiques que nous rencontrons, non seulement dans les textes les plus anciens, mais encore dans ceux du xIIe au xive siècle, nous prouvent l'embarras des scribes de transcrire la langue vulgaire au moyen des signes traditionnels. Dans beaucoup de cas, le graphème ne sera qu'une approximation. La formation de traditions graphiques régionales ou provinciales dans tous les domaines de la langue d'oïl au cours du moyen âge, qui pouvaient s'influencer réciproquement, ne fait qu'accroître les difficultés que nous avons d'interpréter les graphèmes d'une façon correcte. Dans nos interprétations, nous nous fondons forcément sur l'état phonologique moderne, le seul que nous connaissions vraiment et le seul où il est permis de parler de phonèmes proprement dits. Puis, en nous référant peut-être à quelque témoignage de grammairien des siècles passés, nous essayons d'arriver à une interprétation du graphème médiéval. Cette manière de procéder qui conduit à la pseudo-équation «graphème médiéval ∞ phonème moderne» est tout ce qu'il y a de plus incertain. Si à ce caractère fondamentalement problématique de la question s'ajoutent les facteurs suivants : 1) datation incertaine, 2) localisation incertaine du document médiéval, 3) absence de l'original (nous ne possédons que des copies dans lesquelles se trouveront des traits graphiques propres aux copistes), donc des facteurs intervenant dans la plupart des œuvres littéraires, il s'ensuit que les textes non littéraires, donc les lettres, les chartes, les actes publics et privés, etc., fourniront une base beaucoup plus sûre à une étude linguistique posant le problème de la relation entre graphème et phonème. Ces textes étant tous en prose n'offrent évidemment pas le moyen de contrôle si précieux qu'est la rime. La pauvreté lexicale de la langue de chancellerie, sans doute un grand défaut quand nous envisageons une description complète d'une langue du moyen âge, ne tire pas à conséquence, puisque nous nous bornons à l'interprétation phonétique. Un défaut plus grave de la langue des chartes est dû au formalisme des scribes. Puisque ceux-ci s'en tenaient largement à des formulaires établis,

il est possible qu'ils aient copié telles quelles les formules revenant toujours dans les actes, de génération en génération. J'ai signalé de tels cas dans plusieurs de mes travaux ¹. Dans l'analyse linguistique d'une charte, il nous faudra donc éliminer ces formules, c'est-à-dire, dans nos conclusions générales sur la scripta en question, il faudra leur réserver une place à part. — Abstraction faite de ces défauts, les textes non littéraires offrent des avantages incontestables, à savoir : 1) Il est relativement facile de décider si une charte est un original ou une copie. Nous possédons des chartes originales en nombre suffisant pour toutes les régions de la France. Les copies contemporaines rédigées au même endroit et émanant du même expéditeur peuvent également servir de base à une analyse linguistique. — 2) A quelques exceptions près, chaque lettre ou charte contient une datation plus ou moins précise. — 3) Il arrive même qu'un original daté porte l'indication de la localité où il a été rédigé c'est le cas pour les bulles du pape et les diplômes et les chartes du roi. Si cette indication manque, ce qui arrive malheureusement dans la plupart des actes en langue vulgaire qui nous intéressent, nous avons la possibilité de localiser le document en nous fondant sur des critères extra-linguistiques, donc par une analyse diplomatique. Une localisation grâce à des critères purement linguistiques peut être dangereuse; en plus, elle est fausse du point de vue de la méthode, car elle se fonde sur la reconstruction de l'idiome médiéval que nous avons opérée moyennant nos connaissances du patois ou du français régional modernes. Prétendre a priori qu'une charte a été écrite, par exemple, en Picardie parce qu'elle contient des picardismes, serait — pour employer les termes de M. Carolus-Barré — à peu près la même chose que de prétendre que l'opium fait dormir parce qu'il possède une vertu dormitive! Louis Carolus-Barré, l'éditeur des chartes de l'Oise, nous a enseigné récemment 2 comment une telle localisation extra-linguistique doit s'effectuer. Ce n'est qu'après avoir abouti à une localisation sûre ou du moins de haute probabilité, grâce à des indices extra-linguistiques, que pourra commencer l'examen philologique et linguistique. Celui-ci devra établir si la langue du document correspond à la localisation obtenue. Car nous ignorons si le scribe était vraiment originaire de la localité ou de la région établies. Si le texte

^{1.} Cf. dans Les anciens textes romans non littéraires, Paris 1962, p. 20-21; Vox Romanica 21 (1962), 253-254.

^{2.} Les plus anciennes chartes en langue française, t. Ier, Paris 1964, p. LXXVII ss.

offre une scripta qui diffère totalement de celle des autres documents de la région — plus le nombre des pièces analysées est grand, plus grande sera la probabilité que nos résultats seront valables —, il faudra admettre un scribe étranger, et l'on devra rejeter le document en question comme base linguistique.

La valeur des textes non littéraires en tant que source plus sûre que les textes littéraires a été reconnue depuis longtemps. Seulement, pendant assez longtemps, on s'est mépris sur le caractère artificiel et composite de la scripta des chartes, tout aussi artificiel et composite que celui de la scripta littéraire. Vu que la plupart des actes n'offrent qu'un intérêt local ou, en tout cas, assez restreint, puisqu'ils ne s'adressent pas à un grand public, on croyait v trouver l'idiome local ou régional dans un état plus pur. La scriptologie moderne nous a appris qu'il n'en est rien. Les langues écrites régionales de la France du Nord laissent entrevoir, à des degrés très différents, les dialectes du moyen âge, mais elles ne sont nullement identiques avec ces dialectes, ce qui n'exclut pas la naissance de traditions graphiques régionales. On ferait donc mieux de parler de « Schreiblandschaften » que de « Sprachlandschaften des Mittelalters ». Dans mon livre sur les scriptae françaises que je viens de terminer 1, je me suis fondé uniquement sur les textes non littéraires et je m'y suis appliqué à déceler les différentes traditions graphiques.

Après ces considérations générales, j'aborde le sujet central de ma conférence. — Nombre d'explications données par la phonétique historique, telles que nous les trouvons dans les manuels comme dans les monographies, souffrent de la tendance de leurs auteurs à attribuer plus de valeur aux graphèmes des scriptae médiévales qu'il ne leur en revient. Ainsi M. Rupprecht Rohr dans son ouvrage Das Schicksal der betonten Vokale in der Provincia Lugdunensis Tertia, der späteren Kirchenprovinz Tours, Berlin 1963 ², dans le chapitre sur l'évolution du e latin tonique libre, oppose les 16 graphies représentant vraisemblablement le résultat galloroman de cette voyelle dans les textes du Nord-Ouest (e, ei, ai, oi, ee, ae, oe, eie, aie, oie, eei, aei, oei, eai, oai, aee) aux 10 phonèmes qu'il a découverts dans les patois modernes de la région (e, a, ö, éi, ái, áe, oé, oá, áei, oéi), et les met, pour ainsi dire, sur le même plan. Il établit donc cette sorte de pseudo-

^{1.} Französische Skriptastudien, Untersuchungen zu den nord französischen Urkundensprachen des Mittelalters Österreich. Akademie des Wissenschaften, Sitzungsberichte, 253. Band, Vienne 1967, 368 p.

^{2.} Cf. notre compte rendu dans ZRPh. 82 (1966), 374-391.

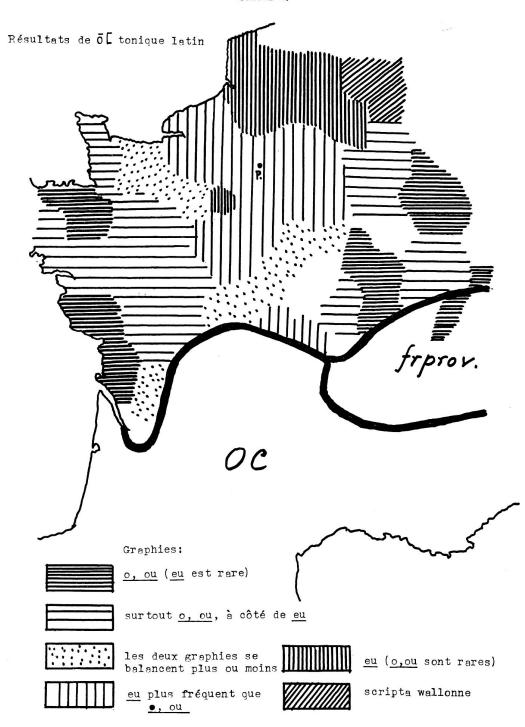
équation contre laquelle je vous mettais en garde tout à l'heure. En d'autres termes, il voudrait voir dans les graphèmes du moyen âge les ancêtres directs des phonèmes modernes, en oubliant complètement que les scribes, avec leurs combinaisons graphiques, cherchaient à transcrire approximativement un son, soit un phonème de leur système phonologique, alors que le phonème moderne est la constatation objective d'une réalité phonétique et phonologique, que nous rendons par un signe arbitraire établi. Si les graphèmes cités correspondaient vraiment tous à des réalités, il faudrait se demander pourquoi le même scribe, dans le même document, emploie plusieurs graphies pour le même son du même mot. Il ne possédait pourtant qu'une seule prononciation! Ainsi, dans une charte du 19 juin 1324 (n° 20 du Cartulaire des Sires de Rays actuellement Loire-Atlantique — éd. R. Blanchard), nous trouvons le résultat du lat. vulg. *HEREM 'héritier' avec les graphies hers, heyr, hayr, hair, hoeyr. Par les graphèmes e, ey, ay = ai, oey le scribe essaie sans doute de capter un phonème e, résultat de la monophtongaison de la diphtongue ej. Une fois il écrit heyr et se conforme à la tradition graphique plus ancienne des scriptae de l'Ouest, une fois il écrit hers et représente par là une tradition plus récente, puis il écrit ay ou ai, ce qui suppose que la diphtongue ai devait s'être, elle aussi, monophtonguée en e; enfin il écrit hoeyr, où nous voyons intervenir la graphie hoir, qui est celle du français du Centre. Notre scribe connaît le graphème oi, car il s'en sert pour transcrire les infinitifs savoir, devoir (lat. -ERE). Dans les désinences de l'imparsait et du conditionnel, il hésite et écrit alternativement ei ou oi. Dans les résultats du présent du subjonctif *sĭat, *sĭant, il écrit au singulier sayt, mais au pluriel soyent. Le résultat de FIDEM est écrit fay. Il s'ensuit que ce scribe de 1324, donc à une époque où l'ancienne tradition graphique de l'Ouest est en désagrégation et où une autre, nouvelle, ne s'est pas encore imposée, emploie — par incertitude et sans doute aussi par négligence — plusieurs graphèmes pour un même phonème de son système phonologique. Il est aussi téméraire que faux du point de vue de la méthode de tirer des conclusions directes des différents graphèmes quant à la nature des différents phonèmes, d'autant plus que beaucoup de phonèmes modernes n'ont acquis leur valeur actuelle qu'au cours des siècles suivant le moyen âge. — Je voudrais essayer maintenant d'illustrer notre problème par deux exemples:

1) Les résultats de ρ latin tonique libre.

Dans tout le domaine d'oïl, cette voyelle a abouti à une diphtongue ou, phase représentée dans les scriptae par les graphèmes o, ou ou — surtout en anglonormand — u, p. ex. FLŌRE > flour. Dans le Nord, le Nord-Est et le Centre, cette diphtongue a évolué à $\ddot{o}u$ > $\ddot{o}\ddot{u}$ par dissimilation de ses deux éléments et a fini par se monophtonguer en \ddot{o} , p. ex. fr. flör. Ce phonème est rendu généralement par le graphème eu.

Sur la carte I j'ai esquissé la situation graphématique telle que nous la révèle l'analyse des scriptae françaises des XIIIe et XIVe siècles. Les hachures horizontales serrées représentent les régions où les graphies o, ou ont nettement le dessus. Disons tout de suite qu'il n'y a pas de régions où ces graphies règnent seules, car à cette époque l'exemple de la scripta du Centre, c'est-à-dire celle de la Cour : $eu \sim \ddot{o}\ddot{u} \sim \ddot{o}$, se faisait sentir partout. Ce sont à l'Ouest : l'Aunis, la Vendée et une partie de la Bretagne; à l'Est : la partie centrale de la Bourgogne, la Lorraine, le Jura bernois actuel avec la scripta neuchâteloise avoisinante au Sud. — Les hachures horizontales espacées indiquent les régions où les graphies o, ou sont plus fréquentes que eu : une grande partie de l'Ouest, y compris la Normandie occidentale, et de vastes territoires de l'Est: une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine occidentale et la Champagne orientale. — Dans les régions pointillées, les deux sortes de graphie se balancent : l'Angoumois, le Berry, le Nivernais et la Normandie centrale. — Les hachures verticales espacées représentent les régions où la graphie eu est plus fréquente que o, ou : le Centre entier y compris l'Îlede-France avec Paris, la Normandie orientale et, ce qui peut sembler étonnant au premier abord, le Bourbonnais. — Les hachures verticales serrées correspondent aux régions où la graphie eu domine nettement et où o, ou sont rares : la Picardie et les Ardennes. — Les hachures obliques indiquent la Wallonie, où l'évolution phonétique est la même qu'en Picardie, mais dont la solution graphique est différente, comme nous allons voir. Pour les territoires laissés en blanc nous n'avons pu nous documenter.

CARTE I.



Si nous comparons cette carte graphématique avec la situation dialectale moderne, nous voyons que, dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, la phase ou s'est monophtonguée en u. Où l'on rencontre ö, il faut supposer une influence de la part de la langue nationale. Dans les patois normands, il n'y a que peu de mots ayant conservé le vocalisme originel (goule 'gueule', pou 'peur', nou 'nœud', etc.). Nous y trouvons une majorité de formes avec ö qui ont leur origine dans la langue nationale. — Dans l'Est de la France, il y a des zones qui connaissent la même réduction de la diphtongue ou en u. Mais ici encore la situation est différente de mot en mot, de sorte qu'une représentation cartographique sommaire de l'état dialectal actuel ne ferait que fausser la réalité.

Le résultat le plus intéressant de notre carte est sans doute l'étendue considérable de l'aire centrale : ici, la graphie eu est plus fréquente mais pas dominante (sauf dans les documents provenant de Chartres où eu domine, ce qui peut être l'effet du hasard), bien que nous nous trouvions dans le territoire où la langue commune et nationale a pris son essor. Le fait qu'un poète du XIIIe siècle comme Rutebeuf, qui écrivait le français de Paris, fait rimer d'une part creatour avec tour, honor avec sejor, donc le résultat de q tonique libre avec celui de q tonique entravé, d'autre part perilleux avec leus (< Locus), nous prouve qu'à l'époque on hésitait encore entre les deux prononciations, du moins dans le résultat de -ŌRE, donc devant un r implosif. Il semble donc peu probable que l'évolution à öü/ö, bien que celle-ci fût propagée avec sa graphie en à partir d'ici grâce au prestige de la langue du Roi, soit autochtone dans l'Île-de-France. Le centre d'irradiation de cette évolution se trouve en effet dans l'aire picarde et wallonne. Nous rencontrons en Picardie, à Douai, déjà au xie siècle la forme segneur, attestée dans une addition vulgaire à la Vita Sancti Cilliani rédigée en latin (cf. Scriptorium III, 1949, p. 210). L'évolution phonétique était donc accomplie dans cette région au xie siècle et s'exprimait par le graphème eu, qui s'imposa par la suite dans la scripta picarde et dans la scripta française.

Dans la scripta wallonne, nous trouvons à côté de la graphie archaïsante o, ou, plus rarement u, la graphie picardisante eu et une graphie oi. Pour la comprendre, il nous faut passer rapidement en revue les emplois du graphème oi dans la scripta wallonne :

a) Il servait, comme dans les autres scriptae de l'Est et dans celle du Centre, à rendre les résultats de \underline{e} tonique libre, de \underline{e} + palatale et de -ōriu. La phase finale de cette évolution est en wallon dans tous les cas \ddot{o} .

Déjà en 1385 des graphies telles que heur = hoir, terreur = terroir (< TERRATORIU) attestent que la diphtongue produite, monophtonguée en \ddot{o} par la suite, avait atteint une phase qui rendait la graphie oi apte à exprimer :

- b) la diphtongue venue de ϱ tonique libre, qui elle aussi se monophtongua en $\ddot{\varrho}$ par la suite. Dès 1233 nous trouvons oire == heure, disoirs == diseurs 'juges'. On continuait cependant, en général, à écrire ou, ϱ ou ϱ , mais il faut croire que ces graphies étaient archaïques déjà dans la seconde moitié du XIIIe siècle.
- c) Le graphème oi servait en outre à rendre la phase atteinte alors par la diphtongue provenant de ϱ tonique libre (oivre, avoic, moible, etc.). Le résultat wallon moderne est u; déjà dans la scripta nous trouvons alout 'alleu'. Puisque les graphèmes oi et ou étaient devenus interchangeables (cf. lit. b), il est clair que les scribes employaient oi aussi pour le résultat de ϱ tonique libre.
- d) Enfin la graphie oi exprimait le résultat de o diphtongué provenant de AU latin, p. ex. choise (= wall. mod. tchwèse).

Tenant compte de ces équivalences graphiques — sporadiquement on les rencontre aussi dans la scripta lorraine — il est permis de dire que le graphème oi, dans les résultats de o tonique libre, exprimait une diphtongue en voie de se monophtonguer en \ddot{o} . La prévalence des graphies o, ou s'explique par le traditionalisme des scribes. Au contraire de la Lorraine, où la graphie ou correspondait en général et dans beaucoup de régions à une réalité phonétique u, cette graphie masque la réalité dans la scripta wallonne.

Résumons les données de la carte I :

Le domaine central de la graphie eu se trouve donc en Picardie et dans les Ardennes. De la Picardie elle s'est propagée vers le Sud et a atteint Paris. Grâce au prestige du « francien », langue de la Cour, elle a continué son chemin — et avec elle en partie aussi l'articulation nouvelle — vers le Sud et dans les régions voisines de la Normandie et de la Champagne et peu à peu dans tout le territoire d'oïl. Il va sans dire que les graphies ou, o résistèrent le mieux dans les régions où l'évolution phonétique aboutissant à ö n'eut jamais lieu et où les formes avec ò doivent être considérées comme importées de la langue nationale. Abstraction faite des chartes de Chartres, où la graphie eu règne pratiquement seule, les graphies ou/o et eu se concurrencent dans tout le reste du Centre et particulièrement aussi dans la région parisienne. On peut donc en conclure que celle-ci fut à l'origine, c'est-à-dire encore au

XIIe siècle, une zone marginale de l'aire eu. L'Ile-de-France a été en quelque sorte le champ de bataille où les deux tendances (à savoir la tendance à réduire la diphtongue ou à u ou à la différencier en $\ddot{o}\ddot{u} > \ddot{o}$) se sont rencontrées. Cette lutte se décida en faveur de öü/ö, mais ce fut une victoire précaire, car quand l'évolution à u était favorisée par quelque condition, elle put avoir le dessus, comme le prouvent des mots français tels que époux, épouse, jaloux, loup, etc. La situation graphématique du xiiie et du xive siècle reflète cette lutte avec le retard que la langue écrite a toujours sur l'évolution phonétique vivante 1. — Le triangle de Suchier (= carte XI du tome Ier de Gröbers Grundriss), cf. carte Ia, à l'intérieur duquel règne eu, que ce savant obtint en se fondant également sur les chartes, se trouve donc corrigé et élargi par nos résultats. Ce triangle ne doit surtout pas porter à croire qu'on ne trouve pas de graphies ou/o à l'intérieur de ses limites. En outre, il ne tient pas compte de l'avance du graphème eu en direction de la Normandie et de la Champagne. Il forme cependant le noyau de l'aire dans laquelle s'est accomplie la lutte entre les deux tendances mentionnées et il indique d'une façon exacte la poussée de ce graphème vers le Sud (Bourges). La répartition du graphème eu en tant qu'expression d'une évolution phonétique, ayant son origine dans le Nord et le Nord-Est du territoire galloroman, correspond en une large mesure au domaine royal autour de 1200, y compris la partie septentrionale du comté de Blois mouvant de la Couronne. Si, d'autre part, nous relions les localités en bordure du réseau des résidences royales jusqu'à Philippe-Auguste (qui régna de 1180 jusqu'à 1223), nous obtenons un triangle qui coïncide fort bien avec celui de Suchier. Cette coïncidence ne peut être fortuite. Il faut donc bien croire que la propagation du graphème eu avec le phonème qu'il transcrivait fut effectuée avec la propagation de la langue du Roi.

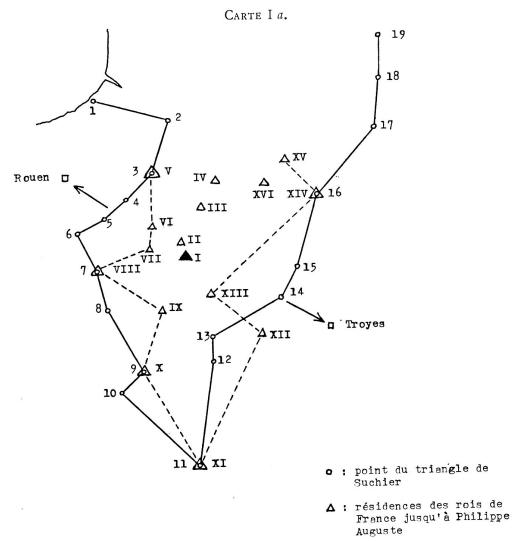
2) Les graphies du résultat de a latin tonique libre.

Formule:
$$\frac{d \left[> *ae > *e > *e > e}{e, ei} \right]$$

Dans sa *Phonétique historique du français* (p. 263 ss.), M. Pierre Fouché cite la graphie ei dans son explication de l'évolution de a tonique libre à

1. Cf. aussi G. Hilty, Ist französisch jaloux ein Lehnwort aus dem Altprovenzalischen? dans Mélanges Alwin Kuhn, Innsbruck, 1964, p. 234-254.

e français à travers une phase diphtonguée *ae non attestée. Il y voit vraisemblablement un phonème ei et écrit textuellement : « la diphtongue



Lėgende:

I Paris II Saint-Denis III Senlis IV Compiègne V Beauvais VI Pontoise VII Poissy VIII Dreux	IX Etampes X Orléans XI Bourges XII Sens XIII Melun XIV Reims XV Laon XVI Soissons	1 Le Tréport 2 Amiens 3 Beauvais 4 Gisors 5 Vernon 6 Evreux 7 Dreux 8 Chartres 9 Orléans 10 Beaugency	11 Bourges 12 Montargis 13 Château-Landon 14 Nogent-sur-Seine 15 Sézanne 16 Reims 17 Mézières 18 Givet 19 Namur
---	--	---	---

ei... montre bien que la tendance à la palatalisation ne s'est pas immédiatement éteinte avec le passage de a accentué en syllabe ouverte à *ae, puis *e. Une fois cette dernière étape réalisée, elle a continué d'agir et par l'intermédiaire de ee on a abouti à e dans l'ensemble du domaine d'oïl. Là se sont arrêtés le francien et les dialectes du Centre. Mais d'autre part, la tendance palatalisante, agissant encore une fois, a diphtongué e en ei, cela dès le courant du XIIIe siècle et à des dates plus ou moins tardives suivant les dialectes. » Il faudra entendre ces mots cum grano salis, comme nous allons voir.

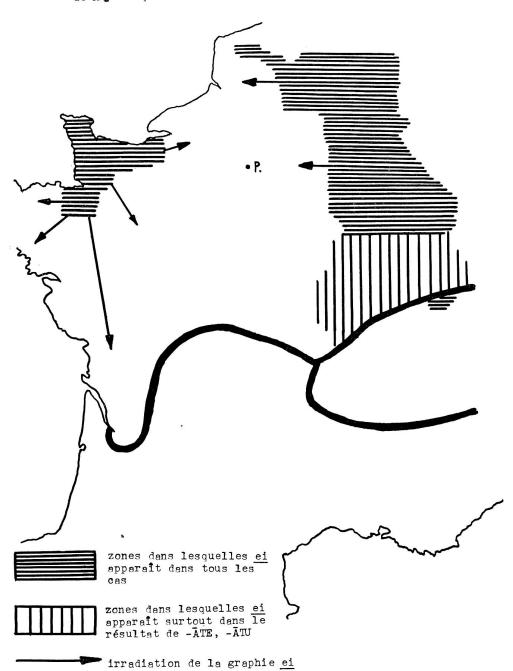
La carte II nous montre que le graphème ei représentant le résultat de a tonique libre se rencontre dans les chartes de la Normandie centrale et occidentale ainsi que dans la zone avoisinante de la Bretagne. Il se trouve surtout dans les mots en -āte, -ātu (veritei, prei, participes passés en -ei, etc.), de préférence quand ces terminaisons forment la finale absolue, donc à l'accusatif singulier. Il est plus rare dans les terminaisons avec -s flexionnel, et encore plus rare dans la terminaison féminine -eie < -āta. Les infinitifs et la 6° personne du parfait des verbes de la 1^{re} conjugaison sont assez souvent écrits -eir, -eirent, de même peire, meire, freire (-ātre). Très fréquente est la graphie -eil < -āle (tale, quale et le suffixe nominal). Disons tout de suite que le graphème ei n'est dans aucun document l'unique expression du résultat de a tonique libre, mais qu'il se trouve toujours et partout en concurrence avec le graphème e.

Le noyau de l'aire occidentale est situé dans le Cotentin et l'Avranchin, correspondant au département de la Manche d'aujourd'hui. Nous y rencontrons le graphème ei dans 58% des chartes analysées. J'ai calculé la fréquence des graphèmes ei et e à l'intérieur des chartes; dans certains documents la proportion est de 20 : 12 en faveur de ei. Mais dans la plupart des textes c'est le contraire : la proportion moyenne est de 2 : 10 en faveur du graphème e. — Dans les chartes du Nord-Ouest, à l'exception de la zone limitrophe du côté de la Normandie, la graphie ei est sensiblement plus rare. Puisque nous ne la trouvons attestée que deux fois dans les éléments vulgaires des chartes latines rédigées en Bretagne aux x1° et x11° siècles ¹, il faut supposer qu'elle y est relativement jeune et probablement importée de Normandie. Elle est également rare dans les

^{1.} Cf. H. Drevin, Die französischen Sprachelemente in den lateinischen Urkunden des 11. und 12. Jahrhunderts, thèse, Halle 1912, atteste pour 1140 le nom de personne Girbald. Esgareiz et pour 1190 le nom de lieu La Hautoneire (-ĀRIA).

CARTE II.

La graphie \underline{ei} comme résultat de \overline{A} $\overline{\left(\right.}$ tonique latin



documents de l'Anjou et du Maine (11% des chartes analysées); elle n'est que sporadique dans les scriptae du Sud-Ouest. Sur la carte, j'ai indiqué la propagation de ce graphème au moyen de flèches.

Si nous considérons les résultats dialectaux modernes, nous trouvons, p. ex., à Rouen et dans le Pays de Bray e, à Pont-Audemer (Eure) aë, à Thaon (Calvados) ai, dans la Manche ei, ai à l'intérieur des mots, -ai en finale, en Bretagne une voyelle entre e et ö. Vu la variété des résultats, il me semble impossible de les ramener en ligne directe à la graphie ei du moyen âge, comme cela a été proposé par certains savants. Tous les phonèmes modernes se fondent cependant sur un e ouvert qui a pu se diphtonguer secondairement. Nous ne pouvons que conclure que le graphème ei exprimait un e long, probablement ouvert.

Dans l'Est nous voyons un grand bloc qui va des limites du francoprovençal jusqu'en Picardie orientale. Le graphème ei y apparaît dans
les mêmes cas que dans l'Ouest, à l'exception de la scripta bourguignonne
(hachures verticales), où cette graphie n'intervient que dans les terminaisons -ĀTE, -ĀTU en finale absolue (p. ex. veritey). Dans les scriptae de
l'Est, la situation est cependant très compliquée dans le détail, et le temps
dont je dispose ne me permet guère de m'y arrêter. Je vous prie donc de
vous reporter à mes « Französische Skriptastudien », où toute la question
est traitée par le menu.

Le graphème ei est excessivement fréquent dans les scriptae wallonnes et lorraines; il peut passer pour un trait caractéristique de la tradition graphique de ces régions. Dans les chartes de la Wallonie orientale et centrale, on rencontre sporadiquement aussi un graphème ee. Dans celles de la Lorraine, nous trouvons ai à côté de ei, de même dans celles de la Bourgogne, du Jura bernois et de Neuchâtel. Dans la tradition graphique lorraine, le graphème ei (ou e, ai) sert en outre à exprimer le résultat de e latin + palatale, p. ex. MEDIU > mei, DECIMA > demme, deime, daime, etc. Dans l'Ouest et dans l'Est, nous rencontrons ei pour e entravé dans des mots tels que teire 'terre', leitre 'lettre', etc. Ces parallèles indiquent que ces graphèmes essayaient de transcrire un e long dans la plupart des cas.

Un coup d'œil sur les résultats dialectaux modernes nous montre une situation variée mais un peu moins hétérogène que dans les parlers de l'Ouest: p. ex. à Liège: -ĀTU > -e, -ĀTA > -ei; dans d'autres parlers wallons e, en partie suivi d'un léger yod, ou aussi e. — Patois lorrains: e ou e, en partie plus yod. — Ardennes: au nord e, au sud e, tous deux

suivis sporadiquement de yod. — Jura bernois : e dans tous les cas. — Bien que la prononciation ei, ei existant dans certains patois ne cadre pas mal avec le graphème ei du moyen âge, il ne nous est pas permis d'admettre a priori une telle prononciation aux xiii et xive siècles, vu que ce graphème servait, comme nous venons de le constater, à plusieurs emplois. N'oublions pas que, dans l'Ouest, il servait entre autres et avant tout à rendre le résultat primaire de e latin tonique libre (TĒLA > teile).

Deux aires offrant le graphème ei se présentent donc à nous : un grand bloc compact à l'Est, dont la partie méridionale ne connaît le graphème ei que dans une mesure restreinte, une aire plus petite à l'Ouest possédant toutesois une certaine force irradiatrice. Vu la situation politique de la France du XIIe siècle, il faut supposer que ces deux aires sont indépendantes l'une de l'autre. Si elles sont — ce qu'on ne peut exclure a priori à cause de leur situation périphérique — les restes d'une étape générale de la diphtongaison du latin a libre en e, voilà une question que je n'oserais trancher. Ce qui me semble sûr, ce sont les aspects quantitatifs : le graphème ei est censé indiquer un e long. A la base, on peut admettre avec Fouché une étape e, que l'on pourrait regarder comme l'étape française générale. L'ouverture et les diphtongaisons que cet e a subies dans tant de patois doivent être secondaires. Néanmoins on pourrait s'imaginer que le graphème e propagé par la scripta du Centre, donc du domaine royal, se serait arrêté là où s'opposaient des traditions graphiques vitales, tant à l'Ouest qu'à l'Est. Mais une telle hypothèse ne serait discutable que si l'on réussissait à prouver pour les régions connaissant le graphème ei que celui-ci est plus ancien que le graphème e. Et ceci n'est le cas nulle part 1.

J'espère avoir pu démontrer à l'aide de ces deux exemples combien l'interprétation de graphèmes médiévaux peut être délicate et problématique, et surtout qu'il faut se garder de leur attribuer — en partant des phonèmes modernes — plus qu'ils ne sont à même d'exprimer. Bien entendu, il est possible qu'un scribe ait noté une forme dialectale prise sur le vif, mais en général il obéissait à des traditions graphiques se trouvant en tout cas au-dessus de la réalité phonétique locale, et même

^{1.} Pour plus de détails cf. Französische Shriptastudien, p. 88-115 (les graphèmes rendant les résultats de ō[tonique), p. 139-157 (les graphèmes rendant les résultats de Ā[tonique).

parfois régionale. La tâche essentielle de la scriptologie est d'étudier ces traditions graphiques dans leur évolution et dans leurs rapports réciproques. Il va sans dire qu'il n'est guère possible de faire de la scriptologie sans une solide formation dialectologique. Et c'est précisément là le danger : nous devons nous libérer du préjugé que des phonèmes de la langue ou du patois actuels doivent nécessairement et à tout prix se retrouver dans les graphèmes de la scripta. C'est à cette idée préconçue que nous devons pas mal d'explications erronées fournies par la phonétique historique.

Bâle.

Charles-Théodore Gossen.

ERRATA

	au lieu de	lire
Page 3, ligne 1,	RAPHÈME	GRAPHÈME
— 36, 1 ^{re} col., l. 10	lse	les
— 36, 2° col., 1.5	Marnesse	Marmesse
— 110, ligne 24	m" la	miila
144, avant-dernière ligne,		baragouin
— 154, ligne 26,		sapinois.